

LIBRI COLONIARVM
(LIVRES DES COLONIES)

Corpus Agrimensorum Romanorum VII

Institut des Sciences et Techniques de l'Antiquité

EA 4011 – Université de Franche-Comté

<http://ista.univ-fcomte.fr>

© Presses universitaires de Franche-Comté, 2008

ISBN 978-2-84867-229-8

ISSN 1625-0443

LIBRI COLONIARVM (LIVRES DES COLONIES)

Corpus Agrimensorum Romanorum VII

Texte traduit et annoté par

**Claude Brunet, Danièle Conso, Antonio Gonzales,
Thomas Guard, Jean-Yves Guillaumin et Catherine Sensal**

ANNEXE 5

La langue des *Libri coloniarum*

À la lecture, les *Libri coloniarum* donnent, dans l'ensemble, l'impression d'un latin peu correct. Sans doute certains traits de langue relèvent-ils du latin parlé tardif ou latin « vulgaire », mais, surtout, le texte n'est pas vraiment rédigé : constitué de notices répétitives, il est en « style de notes », avec des ellipses autorisées par le parallélisme de ces notices regroupées en séries. On ne peut savoir ce qu'étaient les documents administratifs que les *Libri* ont résumés, mais ce résumé est écrit en « mauvais » latin : graphies fautives (surtout dans les nombreux toponymes), quelques indices de dégradation de la flexion nominale, erreurs d'accord, parfois absence de construction syntaxique, voire de délimitation entre les phrases¹⁸.

La langue de ce texte n'est pas homogène ; certains morceaux sont anciens comme la loi triumvirale sur laquelle s'ouvre la liste de la *Prouincia Tuscia* (I, 6, 1-3) : elle offre la langue attendue dans une loi d'époque républicaine ; cependant la plus grande partie des *Libri* sont du milieu ou de la fin du IV^e siècle (cf. Introduction, ci-dessus, p. VII-XV) ; enfin des gloses (signalées en note) se sont ajoutées à une époque plus tardive. Plus généralement, les graphies fautives témoignent de quelques innovations phonétiques ou morphologiques du latin tardif, mais on ne sait s'il faut les attribuer au rédacteur du IV^e siècle ou à un copiste plus tardif. Ces graphies fautives sont d'ailleurs incohérentes, comme c'est souvent le cas des « vulgarismes » que l'on trouve à l'époque tardive : ils ne sont pas constants et le même texte offre à la fois des formes correctes et des formes fautives.

Les irrégularités de la syntaxe sont dues principalement au caractère peu rédigé du texte, mais une circonstance a dû aggraver la situation : à un certain moment de la rédaction de ces listes (que l'on aimerait pouvoir dater)¹⁹, un rédacteur a choisi de classer les notices par ordre alphabétique des noms des cités concernées, ou des adjectifs ethniques qui en sont dérivés, noms

18 La ponctuation est l'œuvre des éditeurs modernes. Sauf exception, nous avons conservé celle de K. Lachmann. Dans certaines listes (celle des « cités de Campanie » en I, 10 et toutes celles du *Liber II*), une autre ponctuation serait possible.

19 Le classement alphabétique (au moins approximatif) d'une série de données homogènes n'est pas une invention tardive : on le trouve déjà dans le *De uerborum significatu* de Festus, au II^e s. de n. è. Au I^{er} siècle, Pline, énumérant les différents peuples d'une région, suit aussi parfois un ordre alphabétique, ainsi dans certaines listes de peuples du livre III de l'*Histoire naturelle*. L'usage de l'ordre alphabétique à Rome est largement antérieur à la rédaction des *Libri coloniarum*.

ou adjectifs placés alors en tête de la notice, ce qui a modifié l'ordre des mots : *Ager Asculanus* (I, 8, 9) est devenu *Asculanus ager* (II, 1, 3). De plus, *ager* a pu disparaître et l'adjectif ethnique demeurer seul. Il est alors traité comme un nom de ville et la notice peut continuer par *ager eius* (II, 1, 15 ; 24 ; 30 ; 33 ; 39, etc.). Dans la partie la plus ancienne du *Liber I* (cf. Introduction, ci-dessus, p. VII-XV), les notices des listes mises sous le titre de *Liber Augusti Caesaris et Neronis* et sous celui de *Ex libro Balbi* ne suivent pas un ordre alphabétique. L'ordre alphabétique est une innovation qui concerne les *Ciuitates Campaniae ex libro regionum*, dans le *Liber I*, et toutes les listes du *Liber II*²⁰. Dans le *Liber I*, la syntaxe des notices des *Ciuitates Campaniae* ne paraît pas en être affectée : peut-être la liste a-t-elle été rédigée d'emblée selon l'ordre alphabétique. Mais dans le *Liber II*, on a l'impression que l'ordre alphabétique a été imposé à des notices qui n'y étaient d'abord pas soumises. C'est ce que montre parfois la comparaison de deux énoncés d'une même notice, quand elle figure dans le *Liber I* et dans le *Liber II* : la nécessité de mettre en tête de notice le nom de la ville concernée ou, plus souvent, l'adjectif ethnique dérivé de ce nom a perturbé la syntaxe du titre ou du début de la notice. Par exemple, la ville apulienne de Compsa est évoquée dans le *Liber I* et dans le *Liber II* par l'adjectif ethnique *Comsinus*, « de la ville de Compsa »²¹ : dans le *Liber I*, *Ager (...) Comsinus, limitibus Graccanis* (I, 3, 2) est un texte de notice elliptique d'un type courant, mais, dans le *Liber II*, la nécessité de mettre en tête l'adjectif (et peut-être l'incompréhension du copiste qui prend *Compsinus* pour un nom de ville) aboutit à *Comsinus. Ager eius limitibus Graccanis* (II, 3, 4), qui n'a pas de sens, *eius* renvoyant à un nom de ville absent de la notice et non pas à un adjectif dérivé d'un toponyme : « De la ville de Compsa (?). Son territoire offre des limites gracchiens ». Le passage à l'ordre alphabétique a pu marquer une étape dans la dégradation de la langue des notices.

Dans ce qui suit, nous examinerons les « anomalies » les plus remarquables de la langue des *Libri*, sans nous astreindre à l'exhaustivité. Il sera question successivement de phonétique, de morphologie, nominale et verbale, et de syntaxe (syntaxe des cas et syntaxe de l'accord).

I. Phonétique

La langue des *Libri* présente, du point de vue phonétique, des particularités tantôt attestées déjà dès l'époque classique, tantôt propres à l'époque tardive. Ces indices se rencontrent surtout dans les noms propres, comme si les auteurs ignorant l'orthographe des toponymes avaient utilisé le latin parlé dans leurs écrits.

20 La dernière liste du *Liber II* (*Ciuitates prouinciae Calabriae*) est un peu à part : après un développement de caractère général (II, 4, 1-2), le territoire de Brundisium a droit à une notice (II, 4, 4), puis les territoires de quatorze autres cités sont simplement énumérés (II, 4, 5), mais dans cette énumération, l'ordre alphabétique est encore respecté.

21 L'adjectif dérivé de *Compsa* est *Compsanus*, employé comme ethnique par Cicéron et par Pline l'Ancien. Mais *Compsinus* est attesté épigraphiquement.

I.1. Changements phonétiques classiques

Ces principaux changements phonétiques apparus dès l'époque classique, parfois même dès l'époque archaïque, ne sont souvent pas visibles dans les textes littéraires qui conservent artificiellement dans leur orthographe des lettres disparues à l'oral.

I.1.1. Les voyelles

La monophthongaison

La monophthongaison toucha dès le III^e siècle les diphtongues latines, ces longues dont le timbre change dans le cours de l'émission de la voix et qui par conséquent, selon J. Dangel, « ont une tenue moins ferme que celle des voyelles longues reposant sur un unique timbre »²² ; en latin classique, les diphtongues sont au nombre de trois *ae, oe, au* et Varron²³ note déjà que sous l'influence du parler rustique elles subissent la monophthongaison : *ae* passe à [ē] ouvert, *oe* à [ē] fermé (*au* résiste plus longtemps). Ainsi les *Libri* offrent selon les auteurs les deux graphies *e* et *ae* pour noter ē ouvert ; par exemple, le *Liber* II présente une graphie *e*, *Superequum*, (1, 52) là où le *Liber* I a la graphie *ae*, *Colonia Superaequana* (9, 4), par souci orthographique. Autre exemple dans le *Liber* II avec le territoire des Èques (1, 26) : *Ecicylanus ager* pour *Æquiculanus*.

I.1.2. Les consonnes

Disparition de -m final

Les consonnes finales ont une articulation relativement faible²⁴ en latin, en particulier les nasales ; aussi est-ce dès le latin archaïque que la désinence *-m* d'accusatif s'est affaiblie, voire amuïe systématiquement. Ce fait est prouvé par les inscriptions de toute époque, même celles de caractère officiel, par l'élision, en poésie, des finales d'accusatif devant une initiale vocalique et par les grammairiens eux-mêmes. Quelques formes témoignent de ce phénomène dans les *Libri* ; par exemple, dans le *Liber* I, 1, 3 : *oriente* pour l'accusatif *orientem* ; I, 10, 51 *Colonia* pour l'accusatif *Coloniam* ; ou encore, I, 11, 2 *Sora* pour l'accusatif *Soram* ; dans les deux cas, nous avons corrigé la finale *-a* en *-am* par souci de clarté ; le *-m* s'est affaibli également pour le nominatif des neutres : ainsi, dans le *Liber* II, on relève *Troento* pour le nominatif *Truentum* (II, 1, 56). Si la désinence verbale semble avoir été plus résistante, *-m* marquant la première personne s'est également affaibli au cours de l'époque classique et n'est plus noté dans les *Libri* comme l'atteste la forme *praeterea* corrigée en *praeteream* en I, 12, 4 : <Ne> *praeteream uicum Sapuatium et Glinditionum, item Tariotas et Sardiatas, testimoniis diuidi ripis...* La disparition dans la prononciation de *-m* entraîne des confusions, notamment dans la déclinaison.

Simplification des consonnes complexes

Une simplification importante, même si elle est marquée surtout à l'oral et dans la langue vulgaire, est celle qui touche les consonnes complexes comme la labiovélaire sourde *kw* notée par

22 J. DANGEL, *Histoire de la langue latine*, Paris, PUF, 1995, p. 80.

23 *De Lingua latina* 7, 96.

24 Cf. V. VÄÄNÄNEN, 1981, p. 66-67, § 127.

la double lettre *qu*. Cette lettre qui compte généralement comme une consonne simple dans la scansion classique a perdu son appendice labial à date ancienne devant *o* et *u*. Dans les *Libri*, une forme comme *Ecicylanus* pour *Æquiculanus* II, 1, 26 indique que cette simplification, à une date plus tardive, s'était pleinement réalisée devant *i*.

I.2. Changements phonétiques en latin tardif

I.2.1. Les voyelles

Dès la fin du III^e siècle après J.-C., un changement important touche le vocalisme : à des oppositions de longueur succède une nouvelle répartition des oppositions de timbre, « différente selon que la voyelle est en syllabe tonique ou en syllabe atone »²⁵. Il s'ensuit une réorganisation des timbres vocaliques, si bien que dès cette époque, on relève de nombreuses fautes de graphie, comme le signale G. Serbat²⁶. Ainsi, les *Libri* rendent compte de ce flottement orthographique en proposant parfois une double graphie pour un même toponyme ; l'hésitation entre *o* et *u*, conséquence de la confusion de *ō* et *ū* en [o], se rencontre dans le *Liber* I, où on relève la graphie *Sora* en 9, 57 et la graphie *Sura* en 11, 2, et dans le *Liber* II la forme *Soram* (1, 16).

Enfin, pour insister sur l'orthographe très fantaisiste des auteurs, l'emploi du *y* peut surprendre dans la forme *Ecicylanus ager* (1, 26). Cette voyelle était, en effet, étrangère au latin et usitée à l'époque impériale dans les mots reconnus comme grecs pour rendre le son [ü]. La forme utilisée par Pline est *Æquiculanus* : écrire un *y* est donc pure fantaisie puisque la lettre transcrit [ü] et plus vulgairement [i].

I.2.2. Les consonnes

La spirantisation

Parmi les transformations phonétiques qui touchent les consonnes, c'est sans nul doute la spirantisation qui est la mieux illustrée dans les *Libri* : une occlusive sonore labiale [b] placée à l'initiale devant voyelle et à l'intervocalique évolue vers la bilabiale constrictive [β] dès le I^{er} siècle après J.-C, se confondant ainsi avec la semi-voyelle *u/w* qui suit dès lors la même évolution ; puis la bilabiale devient une spirante labiodentale [v] notée par les deux graphies *b* et *v*, ce qui engendre des confusions, même si à l'initiale [b] aura tendance à être rétabli. Les *Libri* offrent indistinctement les deux formes : *Ager Benusinus* pour *Ager Venusinus* en I, 3, 2 et dans le *Liber* II, entre *Tarentinus* et *Veretinus*, à l'intérieur d'une liste classée selon l'ordre alphabétique, *Varinus* pour *Barinus* (4, 5).

La confusion est encore plus grande en position intervocalique, même si on peut noter, comme le fait V. Väänänen pour les inscriptions²⁷, que *b* pour *v* est beaucoup plus fréquent que l'inverse : certes on lit *Ager Vixonensis* pour *Ager Vibonensis* en I, 2, 4, mais *Ager Benebentanus* pour *Ager*

25 Cf. P. BOUET, D. CONSO et F. KERLOUÉGAN, *Initiation au système de la langue latine*, Paris, Nathan, 1975, p. 45.

26 G. SERBAT, *Les Structures du latin*, Paris, Picard, 2^e édition, 1980 : « Les voyelles notées *i* et *ē* s'étant confondues dans la prononciation, il devenait indifférent pour un homme peu lettré d'employer l'un ou l'autre signe dans l'écriture. (...) Mêmes confusions graphiques pour *o* et *u*, conséquence de la confusion de *ō* et *ū* en [o]. »

27 Cf. V. VÄÄNÄNEN, 1981, p. 50, § 89, n. 2.

Beneuentanus en I, 2, 6, *postulabit* pour *postulavit* en I, 5, 1, *Bobillae* pour *Bouillae* en I, 10, 17, *Bobianus* pour *Bouianus* en II, 2, 3 ; II, 2, 4 ; II, 2, 7, *Iobanus* pour *Iouanus* en II, 2, 8.

Traitement du groupe [dy] entre voyelles

Sous l'influence de [y] les occlusives sourdes et sonores ont été modifiées dans leur prononciation. Le *d* du groupe latin [dy] en position intervocalique que contenait la forme *Attidiatis* en latin classique, s'est effacé²⁸ assez tôt en latin tardif et le *y* s'est simplement combiné avec la voyelle précédente²⁹ pour fournir *Atteiat* que l'on relève dans les *Libri*.

Simplification d'un groupe consonantique

La plupart des groupes consonantiques latins ont eu tendance à se simplifier à l'oral au cours de l'époque tardive ; ainsi le groupe [ks] noté par *x* a perdu son occlusive initiale pour se réduire à [s] comme l'indiquent les différentes graphies de l'adjectif relatif à Auximum : *Auximatis ager* en II, 1, 6 mais *ager Ausimatis* (II, 1, 7 et II, 1, 39).

Résolution de u en hiatus

Quand [u] est en hiatus devant une autre voyelle, soit il y a une fermeture en semi-voyelle *v*, soit il y a affaiblissement puis disparition de [u] surtout si la lettre qui précède est une consonne. C'est le cas dans la forme *Peltinus*, en II, 1, 44, qu'il convient de corriger en *Peltuinus*.

Les *Libri* n'apportent pas, sauf peut-être pour la spirantisation, un nombre suffisant de formes intéressantes qui pourraient fournir des renseignements sur la phonétique de ce latin tardif, même s'il est vrai que le IV^e siècle n'est pas très tardif ; l'obstacle est d'autant plus grand que l'orthographe est plus ou moins bien maîtrisée. Toutefois certains phénomènes, comme la disparition de *-m* final, ont des répercussions sur la morphologie.

II. Morphologie

La langue des *Libri* présente, du point de vue morphologique certaines particularités qui sont souvent attestées dès l'époque classique. Ces variations touchent essentiellement le système nominal.

II.1. Morphologie nominale

Le nominatif d'adjectifs ethniques

On trouve, dans les phrases initiales de certaines notices, les noms de ville exprimés à l'aide d'un adjectif qualifiant un substantif indiquant le statut du lieu. La plupart du temps, l'adjectif à valeur locale et inclusive est en *-nus*, *a*, *um* mais on relève quelques formes particulières d'adjectifs dont le nominatif en *-ās* est le même pour les trois genres. C'est le cas dans le début du

28 Voir É. BOURCIEZ, *Éléments de linguistique latine*, Paris, Klincksieck, 1967, p. 171.

29 Le *i* bref atone contenu dans la syllabe initiale a évolué en *e* fermé d'après le changement concernant les voyelles dont nous avons parlé précédemment.

livre I où sont énumérées les *praefecturae* de Lucanie : *Vulcentana, Paestana, Potentina, Atenas et Consilina, Tegenensis* (I, 1, 2) ; également en I, 3, 3 *Vibinas, Aecanus, Canusinus* où le terme *ager* est sous-entendu (pour *ager Vibinas, ager Aecanus, ager Canusinus*) ; I, 9, 2, *Ager Aueias* ; II, 1, 49, *Sentinias*. Cette formation se rencontre déjà à l'époque classique³⁰ et permet sans doute d'éviter l'ajout du suffixe *-nus* à une base de dérivation terminée elle-même par **no-* ou **na-* : *Potentia* a comme adjectif *Potentina*, mais *Atina* a *Atinas* pour éviter **Atinanus, a, um*. Toutefois *Aueias* qui est ancien semblerait faire exception dans cette formation. Ce suffixe *-ās* est issu, d'après P. Monteil³¹, par syncope, d'un suffixe ancien *ā-ti-s*, bien attesté, qui formait des adjectifs ethniques ; le grammairien Priscien³² supposait déjà cette origine. Or, il est intéressant de noter que le texte des *Libri* conserve les deux états de ce même suffixe : à côté des quatre formes citées plus haut, on peut relever un certain nombre de toponymes en *ā-ti-s* : I, 6, 8 *Ausimatis*, I, 11, 6 *Atteiatas*, II, 1, 6 *Auximatis ager*, II, 1, 7 *ager Ausimatis* et II, 1, 39 *Nomanatis*, II, 1, 58 *ager Atteiatas* et II, 2, 2 *ager Alfidanatis*. Une seconde hypothèse émise par M.-J. Reichler-Béguelin suppose que les adjectifs en *-tis* sont dans leur grande majorité contemporains voire postérieurs aux adjectifs en *-ās* ; outre le rapprochement du suffixe *-atis* avec le suffixe grec *-της* que l'on retrouve dans des adjectifs ethniques déjà connus du mycénien³³, les adjectifs en *-ās* se seraient alignés pour leur flexion, à basse époque, sur les adjectifs en *-tis* selon une tendance à refaire des parissyllabiques, et une seconde « génération » d'adjectifs de ce type serait apparue.

Du reste, d'autres indices montrent que la langue est devenue instable, notamment les désinences casuelles.

Particularités des désinences casuelles

La langue des *Libri* présente un certain flottement dans les désinences de la troisième déclinaison : on relève une légère tendance à aligner la flexion des thèmes consonantiques (type *dux*) sur les thèmes en *-i* (type *ciuis*) ; ainsi déjà chez Plaute on relève un nominatif *sortis*, au lieu de la forme attendue *sors*. Les réfections de ce type se font plus nombreuses à basse époque et cette tendance est confirmée dans l'évolution du latin aux langues romanes³⁴. Ainsi, le texte des manuscrits offre une forme de génitif pluriel *ciuitatium* quand on attendrait *ciuitatum* (*Liber* I, 11, 1). Mais ce doublet pour le génitif pluriel existait déjà dans la langue classique.

C'est surtout, en fait, à l'ablatif singulier que ce flottement est le plus visible. Aussi n'est-il pas choquant de trouver, dans les *Libri*, l'hésitation entre *posteriori tempore* (*Liber* I, 6, 12³⁵) et *posteriore tempore* (*Liber* I, 4, 2 et *Liber* II, 4, 1). La désinence *-ī* est au contraire constante dans *consecratione ueteri* (*Liber* I, 9, 6 ; I, 10, 40 et *Liber* II, 1, 35). On relève toutefois un cas d'évo-

30 On trouve ainsi l'adjectif *Arpinas* « d'Arpinum » décliné au trois genres chez Cicéron : *De Off.* 1, 7, 21 *ager Arpinas, Ad Att.* 12, 12, 1, *insula Arpinas, Ad Att.* 16, 13, 1 *iter Arpinas*.

31 Voir P. MONTEIL, *Éléments de phonétique et de morphologie du latin*, Paris, Nathan, 1973, p. 194.

32 Priscien, 4, 4, 21 (p. 129) : *'Ardeatis' dixit pro eo, quod nunc dicimus 'Ardeas'*, « On disait 'Ardeatis' là où nous disons aujourd'hui 'Ardeas' ».

33 M.-J. REICHLER-BÉGUELIN, *Les Noms latins du type mens*, Bruxelles, Latomus, 1986, p. 53-54.

34 Voir C. H. GRANDGENT, *An Introduction to Vulgar Latin*, New York, Hafner Publishing Company, 1962, p. 152-156 ; V. VÄÄNÄNEN, *Introduction au latin vulgaire*, Paris, Klincksieck, 1963, p. 113-114 ; P. BOUET, D. CONSO et F. KERLOUÉGAN, *Initiation au système de la langue latine*, Paris, Nathan, 1975, p. 103.

35 Seul le manuscrit A présente cette graphie, P et E ont *posteriore*.

lution inverse : *lege triumvirale* pour *lege triumvirali* (*Liber* I, 8, 2 ; I, 10, 9 ; I, 14, 15 ; I, 18, 43 et *Liber* II, 1, 30 ; II, 1, 49 ; II, 1, 50 ; II, 1, 59). L'aspect formulaire de la tournure a sans doute conduit à l'alignement de la désinence de l'adjectif sur celle du nom.

Le nominatif pluriel en -ās

Le nominatif pluriel en *-ās* dont V. Väänänen rappelle l'ancienneté dans la langue populaire³⁶ s'est largement répandu sous l'Empire pour supplanter définitivement la désinence classique *-ae* à l'époque mérovingienne. Plusieurs formes attestent la présence de ce nominatif dans les *Libri*, notamment pour les toponymes dans la province de Campanie : *Acerras* pour *Acerrae* I, 10, 4, *Formias* pour *Formiae* I, 10, 37, *Minturnas* pour *Minturnae* I, 10, 44, *Vellitras* pour *Velitrae* I, 10, 66. Mais on relève également dans la même province des toponymes dont le nominatif pluriel est en *-ae* : *Afile* I, 10, 12 ; *Allifae* I, 10, 14 ; *Bouillae* I, 10, 17, *Cereatae Marianae* I, 10, 28, et *Verulae* I, 10, 70. La même remarque est de mise dans les notices relatives à l'Étrurie même pour les noms communs : *Ceteris autem locis uias, cauas, itinera, coronas et ante nominata* en I, 6, 11. Il est intéressant également de noter que les rédacteurs ont remplacé le nominatif pluriel en *-ae* du livre I par un nominatif en *-ās* dans la notice des *Campi Tiberiani* : dans le *Liber* I, *Ceterum limitibus normalibus rectorum concurrunt* (I, 6, 17) dans le *Liber* II, *Ceterum uero limitibus normalibus rectoras concurrunt* (II, 1, 14). Plusieurs explications peuvent être avancées pour ce nominatif : l'analogie du singulier où nominatif et accusatif n'étaient plus distingués dans la prononciation du fait de la disparition de [m] final. On peut aussi supposer un provincialisme dont l'origine se trouverait dans le contact du latin avec les autres parlers italiens, comme l'osque et l'ombrien, qui avaient conservé le nominatif pluriel en *-ās* indo-européen.

La morphologie nominale n'est pas la seule à subir des modifications, et même si les changements sont moins nombreux pour le verbe, on note dans les *Libri* une évolution dans le système verbal.

II.2. Morphologie verbale

Le texte des *Libri* paraît plutôt conservateur à l'égard de la morphologie verbale : la plupart des formes sont tout à fait classiques. Toutefois, on relève une légère évolution dans le système du passif. On sait que la conjugaison périphrastique qui caractérisait le perfectum passif en latin classique s'étendra à tout le paradigme en latin tardif ; le participe a dès lors une valeur attributive et fait couple avec *sum* pour l'infinitif, avec *fui* pour le perfectum. La situation n'est pas aussi avancée dans les *Libri* puisqu'à l'infinitif, les formes synthétiques en *-tur* y restent d'un usage courant et au perfectum l'auxiliaire est régulièrement *est* ou *sunt*.

On trouve cependant quelques cas de parfait passif où l'auxiliaire est lui-même au parfait, tous regroupés dans la partie relative à l'Étrurie ; comme le précise V. Väänänen³⁷ à propos du latin classique, ces formes marquent « un résultat acquis une certaine durée de l'action dans le

³⁶ Voir V. VÄÄNÄNEN, 1981, p. 108, § 238.

³⁷ Voir V. VÄÄNÄNEN, 1981, p. 130, § 298.

passé, ou l'antériorité par rapport à un verbe au passé. »³⁸ Or, pour les trois exemples, on est bien en situation d'antériorité par rapport à une période plus récente : I, 6, 10 : *Colonia Ferentinensis lege Sempronia est adsignata. Sed quod ante limitibus centuriatis fuit adsignata* ; l'assignation se présente en deux états : celui contemporain à la rédaction de la notice où le parfait note le résultat durable de l'action passée et celui antérieur au précédent exprimé par le parfait où l'auxiliaire est *fui*. Les deux autres exemples sont encore plus évocateurs puisque la chronologie est clairement indiquée par le nom des empereurs : I, 6, 25-26 : *Pars uero camporum et siluae regionis Campaniae, uel potius Aureliae, ante a diuo Augusto ueteranis pro parte data fuit. In qua regione limites maritimi appellantur, ubi sunt termini lapidei, sed et lignei sacrificales exordio sunt constituti. (26) Nam postea iussu imp(eratoris) Hadriani uice numero limitum termini positi sunt lapidei.* ; et en I, 6, 31 : *Ager Tiferinus in centuriis fuit adsignatus ; postea iussu imp(eratoris) Tiberi Caesaris, quis prout occupauit miles, deficientibus, aliis paucioribus est adsignatus ;*

Même pour ce qui pouvait apparaître comme une innovation, les *Libri* témoignent d'un certain classicisme : l'emploi pour le parfait passif d'une forme nouvelle est en fait restreint et réglementé dans la seule utilisation de l'expression de l'antériorité. Les particularités morphologiques sont peu nombreuses. Les plus intéressantes semblent être la simplification de la 3e déclinaison pour le nom et la modification amorcée du parfait passif pour le verbe.

III. Syntaxe

III.1. Syntaxe nominale

III.1.1. Les cas et les tours prépositionnels

La tendance de la déclinaison latine à se simplifier n'est pas le seul fait de la phonétique et de la morphologie ; des modifications importantes ont lieu aussi dans la syntaxe. L'une d'entre elles est la tendance à préciser la valeur des cas par des prépositions, ce qui a comme effet d'affaiblir la valeur sémantique des cas et d'en réduire le nombre. Le remplacement du système casuel par les tournures prépositionnelles présente l'avantage d'une plus grande clarté. Dans la langue des *Libri*, les tours sont en concurrence. Mais avant de considérer une quelconque évolution, on peut déjà noter une très grande souplesse de la part du rédacteur qui n'hésite pas à coordonner ou à juxtaposer un cas sans préposition et un cas avec préposition.

³⁸ Voir aussi pour cette valeur A. ERNOUT et F. THOMAS, *Syntaxe latine*, Paris, Klincksieck, 1953 (2e édition), p. 228-229.

Per + l'accusatif devient un équivalent de l'ablatif de moyen

La préposition *per* suivie de l'accusatif « exprime le parcours d'un bout à l'autre d'une limite double »³⁹ c'est-à-dire d'une extrémité à l'autre de la surface d'un repère ; lorsque le morphème /*per... acc.*/ est appliqué au domaine notionnel, il désigne le moyen à l'aide duquel le procès est réalisé⁴⁰ ; la tournure prépositionnelle devient l'équivalent de l'ablatif de moyen et apparaît déjà à l'époque classique sous l'influence de la langue parlée. Ainsi les deux tournures coexistent dans des notices relatives à une même province : I, 6, 4 : *Colonia Florentina deducta a triumuiris, adsignata lege Iulia, centuriae Caesarianae in iugera CC, per kardines et decimanos* ; I, 6, 7 : *Colonia Volaterrana lege triumuirale, in centurias singulas iugera CC, decimanis et kardinibus est adsignata*. Le choix de l'une ou de l'autre tournure ne semble pas justifié par le contexte pour un quelconque souci de clarté, mais il relève sans doute de la seule décision du rédacteur. On note cependant que la tournure prépositionnelle est absente du *Liber II* pour cette expression : *per kardines et decimanos* en

I, 6, 4 et I, 6, 8 ; *decimanis et kardinibus* en I, 3, 6 ; I, 6, 7 ; II, 1, 20 ; II, 3, 7.

D'autres expressions présentent aussi *per* pour exprimer le moyen. Le rédacteur n'hésite pas du reste à coordonner ou à juxtaposer les deux tours : *Ager Carsolis (...) In quibus montibus positi sunt rotundi termini... iugis montium, ripis, per deuexa loca, arboribus, diuergiis aquarum, uel uniuersa positione terminorum ; in campis uero <per> terminos quadratos, cursorias spatulas uel metas adsignatur* (I, 11, 2) Dans cette notice la tournure prépositionnelle est totalement intégrée dans l'énumération d'ablatif de moyen ; de même dans la notice II, 3, 1.

Le morphème /*per... acc.*/ est employé systématiquement lorsque le moyen est la *ratio* de quelque chose : *Adrianus ager limitibus maritimis et Gallicis, quos nos d(ecumanos) et k(ardines) appellamus, finitur per rationem arcarum, riparum, canabularum uel nouercarum, quod tegulis construitur, aliis uero locis muris, maceriis, scorofionibus, congeriis, carbunculis, terminibus Augusteis, fluminum cursibus* (II, 1, 1). De même en I, 8, 10 ; I, 9, 1 ; I, 11, 6 ; II, 1, 2 ; II, 1, 31. Là encore, la tournure est suivie d'une série d'ablatifs de moyen qui caractérisent toutefois les limites d'autres lieux du territoire.

On remarque à travers cette variation dans l'expression du moyen une certaine liberté de la part du rédacteur. Il convient toutefois de relativiser cette remarque puisque la langue classique de Cicéron proposait ce choix. Il n'y a donc rien sur ce point de novateur chez les rédacteurs des *Libri*.

III.1.2. Les cas

Le nominatif et ses emplois

Rédigés en « style de notes » et constitués de séries de notices, les *Libri* offrent une thématization parallèle de l'énoncé (ou du premier énoncé) de chaque notice de la liste, ce qui met en

39 Voir B. POTTIER, *Systématique des éléments de relation. Étude de morphosyntaxe structurale romane*, Paris, Klincksieck, 1962, p. 282.

40 Voir à propos de la tournure *per* + *acc.* appliquée au domaine notionnel Ch. TOURATIER, *Syntaxe latine*, Louvain-la-Neuve, Peeters, 1994, p. 293-294, et A. ERNOUT et F. THOMAS, *Syntaxe latine*, p. 90-91.

évidence l'organisation du message en thèmes et en rhèmes, c'est-à-dire ses « structures informatives », selon l'expression de J. Perrot⁴¹. Selon le type de thématization de la notice, qui peut traiter seulement de l'*ager* des cités ou indiquer aussi leur statut⁴², le thème du premier énoncé de la notice aura une rédaction différente : ce thème, au nominatif, peut être isolé comme un titre, par exemple (I, 9, 1) : *Ager Amiternus. Iter populo non debetur. Nam ager eius in tetragonon est adsignatus (...)*. Il peut aussi être intégré dans un énoncé, fournissant le sujet d'un prédicat nominal comme (I, 10, 6) *Atina, muro ducta colonia. Deduxit Nero Claudius (...)*, ou verbal comme (I, 6, 15) *Colonia Sutrium ab oppidanis est deducta*.

Outre ces deux fonctions du nominatif, le nominatif dans un titre, sans fonction dans l'énoncé, et le nominatif sujet d'un prédicat nominal ou verbal, on trouve encore le nominatif apposé, dans des groupes comme *Colonia Sutrium*, et le nominatif employé dans des énumérations (I, 12, 3) *Per certa loca, riui et canabulae et nouercae, scorofiones (...) in campestribus locis*. Si le nominatif sujet est intégré dans l'énoncé, le nominatif dans un titre ou dans une énumération en est indépendant : dès le latin archaïque, nominatif et accusatif étaient en concurrence dans ces cas où la syntaxe était plus libre. C'est aussi là que les *Libri* font alterner ces deux cas.

Nominatif et accusatif

Une particularité notable de la langue des *Libri coloniarum* est l'emploi d'un certain nombre d'accusatifs, là où l'on attendrait le nominatif. C'est un trait de la langue « vulgaire » tardive⁴³, qui se manifeste en Italie plus tôt qu'ailleurs⁴⁴. On n'est donc pas étonné de le trouver dans un texte probablement rédigé en Italie. Toutefois, ces accusatifs employés pour des nominatifs demeurent rares : une vingtaine d'exemples dans le *Liber I* et trois seulement dans le *Liber II*. Ils sont encore moins nombreux si l'on soustrait les formes de nominatifs pluriels de 1^e déclinaison en *-as*, qui tendent à remplacer les nominatifs en *-ae* en latin tardif⁴⁵, ce qui relève de la morphologie. Ces formes sont ambiguës dans les *Libri* : elles peuvent être des nominatifs ou des accusatifs.

41 J. PERROT, « Fonctions syntaxiques, énonciation, information », *B.S.L.* 73 (1), 1978, p. 85-101, et « Éléments pour une typologie des structures informatives », *M.S.L.*, n.s. II, *La phrase : énonciation et information*, Paris, 1994, p. 13-26.

42 Cf. D. CONSO, « Cohérence discursive et intégration syntaxique », in G. PURNELLE et J. DENOZ (éds.), *Ordre et cohérence en latin, Communications présentées au 13^e Colloque international de Linguistique latine (Bruxelles-Liège, 4-9 avril 2005)*, Liège, 2007, p. 31-42.

43 Cf. V. VÄÄNÄNEN, 1981, p. 115-116, § 253.

44 Cf. V. VÄÄNÄNEN, 1981, p. 116, § 254 : « En dehors des emplois de ce genre » (énumérations, étiquettes, rubriques, etc.) « l'accusatif et le nominatif sont en général séparés jusque dans les chartes mérovingiennes et autres textes de basse latinité. Il en va autrement des textes d'Italie, où la confusion des deux cas apparaît assez avancée dès la même époque ». V. Väänänen renvoie à D. NORBERG, 1944, p. 26-29. Ce dernier souligne la fréquence des accusatifs employés à la place de nominatifs comme sujets de verbes passifs, par analogie avec la construction active où ces sujets seraient des objets à l'accusatif. C'est le cas de deux des exemples du texte (I, 6, 10 ; I, 11, 1). Voir aussi J. HERMAN, 1970, p. 61-63.

45 Cf. V. VÄÄNÄNEN, 1981, p. 108-109, § 238 : « Le nominatif pluriel en *-as* est un des vulgarismes qui (...) émergent en vieux latin (...) et se répandent ensuite sous l'Empire dans les inscriptions de provenances diverses et dans les textes tardifs ». Voir aussi D. NORBERG, 1943, p. 27-31, et 1944, p. 27.

Comme on s'y attend, douteux ou sûrs, la plupart des accusatifs employés pour des nominatifs apparaissent dans des emplois « extra syntaxiques »⁴⁶ : titre d'une notice, énumération (surtout, mais pas uniquement, dans une phrase sans verbe), reprise d'un nominatif en apposition ou comme attribut du sujet. Trois exemples seulement concernent un nom dont la fonction de sujet d'un prédicat est évidente.

Les titres de notices à l'accusatif sont des noms de ville ou de peuple. La liste des cités de Campanie en fournit plusieurs exemples (8 titres à l'accusatif sur 70)⁴⁷ : *Acerras* pour *Acerrae* (I, 10, 4), *Diuinus*, à corriger en *Dirinos*, pour *Dirini*, qui est un ethnique (I, 10, 30), *Frusinone* < m > pour *Frusino* (I, 10, 32), *Formias* pour *Formiae* (I, 10, 37), *Ligures Baebianos et Cornelianos* pour *Ligures Baebiani et Corneliani*, qui est un ethnique (I, 10, 43), *Minturnas* pour *Minturnae* (I, 10, 44), *Neapolim* pour *Neapolis* (I, 10, 45), *Vellitras* pour *Velitrae* (I, 10, 66). Selon la notice, le titre reste en dehors de toute construction (c'est le cas pour 6 exemples d'accusatif, *Acerras*, *Dirinos*, *Frusinone* < m >, *Formias*, *Ligures Baebianos et Cornelianos*, *Neapolim*) ou bien il est intégré dans le texte, fournissant le sujet d'un verbe exprimé ou sous-entendu (dans 2 cas seulement, *Minturnas* et *Vellitras*). Sur ces huit accusatifs, quatre sont douteux : *Acerras*, *Formias*, *Minturnas* et *Vellitras* peuvent être des nominatifs pluriels de 1e déclinaison en -as, qui tendent à remplacer les nominatifs en -ae en latin tardif. Toutefois la même liste atteste aussi des nominatifs pluriel en -ae : *Afile* (I, 10, 12), *Allifae* (I, 10, 14), *Bouillae* (I, 10, 17), *Cereatae Marianae* (I, 10, 28), et *Verulae* (I, 10, 70).

Les noms apposés ou attribut d'un sujet concernent aussi des noms de ville ou de peuple, dans des titres, ainsi I, 6, 13 : *Colonia Iunonia quae appellatur Faliscos* ; I, 6, 20 : *Colonia Grauiscos* ; I, 6, 21 : *Colonia Veios*. C'est ici que l'on peut évoquer *diametrum*, pour *diameterus*, en I, 13, 1, si ce mot est bien un adjectif, mis sur le même plan que *altus*. De fait, *diameterus* est attesté, comme adjectif, dans les *Casae litterarum* (p. 338 l. 25 Lachmann, *latus terminatum (...)* *considera, quia diametrum, hoc est mensuratum est*)⁴⁸.

Les énumérations n'offrent que des accusatifs pluriels, sans aucun singulier. Elles appartiennent rarement à des phrases pourvues d'un verbe. Dans ce cas, nominatifs et accusatifs (et formes ambiguës, comme les neutres ou les pluriels de 3e déclinaison) y alternent (II, 1, 12) : *uariis locis muros, macerias, (...) arbores ante missae uel peregrinae (...) finem faciunt*. Plus souvent, les énumérations appartiennent à des phrases sans verbe, souvent placées à la suite d'une phrase de sens parallèle, pourvue d'un verbe « être » ou d'un verbe d'état ou d'un verbe passif, dont le sujet était au nominatif, ainsi en I, 6, 11 : *nam termini uariis locis sunt adpositi, id est in planitia (...). Ceteris autem locis uias, cauas, itinera, coronas et ante nominata* (les trois formes pourraient être des nominatifs en -as, cf. ci-dessus). Il en va de même en 5 autres passages : I, 9,

46 Selon l'expression employée à plusieurs reprises par J. HERMAN, 1987, p. 97-108.

47 Mais, dans la liste des 70 cités de Campanie, 55 seulement présentent la forme de nominatif attendue (si l'on corrige *Calis* en *Cales*, en I, 10, 24) ; 3 sont au nominatif, sans offrir le nombre ou le genre attendu (un pluriel pour un singulier, *Afile*, I, 10, 12, pour *Aefula* ; un singulier pour un pluriel : *Vlubra*, I, 10, 67 pour *Vlubrae* ; un féminin pour un neutre : *Laurum Lauinia*, I, 10, 40, pour *Laurolauinium*) ; 4 sont à l'ablatif (toujours au pluriel) : *Cumis*, I, 10, 23, pour *Cumae*, *Fundis*, I, 10, 36, pour *Fundi*, *Gabis*, I, 10, 38, pour *Gabii*, *Puteolis*, I, 10, 49, pour *Puteoli*.

48 Ce texte est cité et traduit par A. ROTH CONGÈS, 2005, p. 96 : « Examine le côté borné jusqu'à la petite pierre taillée, parce qu'il est 'diamètre', c'est-à-dire mesuré ».

3 (accusatifs sûrs) ; I, 11, 2 (accusatifs sûrs) ; I, 12, 3 (accusatifs sûrs). Deux occurrences sont à mettre à part, I, 11, 6 (accusatifs sûrs), et I, 12, 4 (formes en *-as*) : ce sont des phrases sans verbe, après une phrase à verbe « être », de type analogue, mais comportant un seul terme. Le texte de I, 11, 6 (*Et uariis locis terminos Augusteos*) se retrouve en II, 1, 2, où l'ablatif remplace l'accusatif, selon une syntaxe plus régulière (*et uariis locis terminibus Augusteis*)⁴⁹.

Si l'on reconnaît les sept cas qui viennent d'être examinés comme des exemples de « position extra-syntaxique », il ne reste que trois exemples (dont un seul sûr, les deux autres s'expliquant mieux par des nominatifs pluriels en *-as*) d'accusatif employé pour un nominatif en fonction de sujet d'un verbe exprimé ou omis, en I, 6, 10 (*sed numeris uncialibus termini sunt constituti (...)*). *Ceteros prout natura locorum inuenit positi sunt*, « mais on a établi des bornes de dimensions numériques fractionnaires (...) ; toutes les autres ont été placées comme cela s'est trouvé selon la nature du terrain », en I, 11, 1, mais le verbe *sunt* manque (*Huic addendas mensuras limitum et terminorum*, « à cela il faut ajouter les mesures signalées par des limites et par des bornes »), et II, 1, 14 (*Ceterum uero limitibus normalibus rectoras concurrunt*, « Pour le reste, les tracés rectilignes viennent buter contre les limites perpendiculaires », qui reprend I, 6, 17, *Ceterum limitibus normalibus rectorae concurrunt* : une forme de nominatif en *-as* est ici plus vraisemblable qu'un accusatif). Le remplacement du nominatif par l'accusatif est encore exceptionnel dans les *Libri*. Au contraire, le remplacement d'un accusatif par un nominatif est sans exemple : on pourrait penser à I, 6, 32 (*Ea lege et mensura seruari a nostris iussum est*, « La même loi a ordonné que la mesure soit conservée par les nôtres »), mais il vaut mieux considérer *mensura* comme un accusatif dont le *-m* est omis dans la graphie, ce qui est fréquent⁵⁰, et le corriger en *mensura<m>*.

Au total, le remplacement du nominatif par l'accusatif (et jamais l'inverse) joue un rôle très limité dans ce texte. Les exemples au singulier sont très rares : *Frusinone<m>* en I, 10, 32, *Neapolim* (qui est un cas particulier)⁵¹ en I, 10, 45, *diametrum* en I, 6, 21 (si c'est bien un adjectif). Dans les titres et les appositions aux titres, on retiendra 12 exemples, dont 4 seulement possibles (formes en *-as*) et 8 sûrs. Dans les énumérations, 7 exemples, dont 2 seulement possibles, pour la même raison, et 5 sûrs. En position de sujet, il faut, à notre avis, écarter II, 1, 14 (*rectoras concurrunt*), comme un nominatif en *-as*, en se fondant sur le passage parallèle du livre I, 6, 17, *rectorae concurrunt*. En I, 11, 1, il faut peut-être écarter *addendas mensuras*, à comprendre comme un doublet morphologique de *addendae mensurae*. Il ne reste qu'un exemple incontestable, en I, 6, 10, *Ceteros (...)* *positi sunt*, où la substitution de l'accusatif au nominatif est soulignée par l'absence d'accord avec *positi sunt*.

49 Lachmann pronctue d'un point avant *Et uariis locis terminos Augusteos*, en I, 11, 6, ce qui suppose une phrase à verbe « être » non exprimé, où *terminos Augusteos* a une fonction de sujet. Au contraire, en II, 1, 2, il rattache, après une virgule, *et uariis locis terminibus Augusteis* à ce qui précède (*Nam aliorum cursus est per rationem arcarum, riparum (...)* *et uariis locis terminibus Augusteis*), ce qui fait de *terminibus Augusteis* un ablatif-instrumental, sur le même plan que le tour prépositionnel (*per* suivi de l'accusatif).

50 En effet, un *-m* final après voyelle n'est plus prononcé depuis longtemps, cf. V. VÄÄNÄNEN, 1981, p. 66-67, § 127, et J. HERMAN, 1987, p. 99 et *passim*.

51 Selon D. NORBERG, 1944, p. 52-53 (« Ortsnamen auf *-polim* »), l'accusatif en *-polim* des noms de ville en *-polis* est devenu une forme figée, susceptible de remplir toutes les fonctions casuelles, y compris celle de nominatif.

Cette situation est celle d'un texte d'époque tardive et rédigé en Italie, comme les *Casae litterarum*, qui offrent aussi des exemples, peu nombreux, mais sûrs, d'accusatifs en fonction de nominatifs. Le bouleversement du système casuel n'en est encore qu'à son début : l'accusatif en fonction de nominatif est une « forme marquée » de « l'état 1 », pour reprendre la terminologie de M. Banniard⁵².

Noms de ville devenus indéclinables

On trouve, dans les titres de notices ou dans les phrases initiales des notices, des noms de ville à l'ablatif pluriel, là où l'on attendrait un nominatif. Ce sont probablement des « formes casuelles figées »⁵³, car, on sait que les noms de ville romans peuvent remonter à un autre cas que l'accusatif (par ex. au locatif, pour ital. *Cerveteri, Brindisi, Firenze, Rimini*⁵⁴). C'est ainsi que l'on peut expliquer, dans des noms de ville qui sont des pluriels, l'emploi de l'ablatif, là où l'on attendrait un nominatif, dans la liste des « cités de Campanie » et dans quelques autres passages du *Liber I* : *Cumis*, au lieu de *Cumae* (I, 10, 23), *Fundis*, au lieu de *Fundi* (I, 10, 36), *Gabis*, au lieu de *Gabii* (I, 10, 38), *Puteolis*, au lieu de *Puteoli* (I, 10, 49) et du *Liber II* : *Istoniis* (pour *Histoniiis*), au lieu de *Histonium* (II, 2, 7), et peut-être *Salpis* (dont le nom moderne est *Salpi*), à corriger en *Sal<a>pis*, au lieu de *Salapia* (II, 3, 8), mais ces deux dernières formes seraient les seuls exemples d'ablatif pluriel pour un nom de ville singulier.

La même explication vaut peut-être pour *Carsolis* (de *Carseoli*, ou *Carsioli, -orum*), en I, 11, 2, mais en fonction de génitif (*Ager Carsolis*), et pour *Cassiolis*, en II, 1, 15, dans un titre (*Cassiolis, ager eius*, peut-être à corriger en *Cassiolis ager [eius]*, cf. ci-dessous)⁵⁵.

Accusatif et ablatif

On sait que, dans la ruine de la flexion nominale, la première étape est la confusion de l'accusatif et de l'ablatif qui, au singulier, est due à des causes phonétiques (chute de *-m* final, perte des oppositions de quantité, confusion des anciens *-u-* brefs et des anciens *-o-* longs en toute position)⁵⁶. À cet égard, le texte des *Libri*, qui distingue le plus souvent les deux cas et les emploie correctement, paraît plutôt conservateur. Si on laisse de côté les graphies erronées qui relèvent de la phonétique (*oriente* pour l'accusatif *orientem*, en I, 1, 3, *Troento* pour le nominatif *Truentum*, en II, 1, 56, etc.), on ne peut relever que quelques exemples d'hésitation ou de confusion entre les deux cas, dans trois sortes de situations : quand, dans une expression répétitive, l'on trouve tantôt l'accusatif, tantôt l'ablatif, quand des formes d'accusatif et des formes d'ablatif, juxtaposées ou coordonnées, sont mises sur le même plan et quand un accusatif est employé dans une fonction où la syntaxe classique imposerait un ablatif, ou un ablatif employé là où la syntaxe classique imposerait un accusatif.

52 M. BANNIARD, 1996, p. 73-74.

53 Cf. V. VÄÄNÄNEN, 1981, p. 117, § 258.

54 Cf. V. VÄÄNÄNEN, 1981, p. 117, § 258.

55 L'article *Carseoli*, ou *Carsioli, -orum* du *T.L.L.* (*Onomasticon* II), col. 210-211, signale qu'une forme *Carsulis* est attestée (*Tab. Peut.* 6, 1).

56 Cf. V. VÄÄNÄNEN, 1981, p. 36-37, § 55, et p. 111-112, § 245.

L'expression très fréquente qui atteste les deux cas est, à propos d'un territoire, « (être) assigné en (telle ou telle sorte de division ou de mesure) ». Les *Libri* emploient alors, très majoritairement, l'ablatif après *in* : *in centuriis*, « en centuries » (I, 8, 4, *in centuriis est (...) adsignatus*, très souvent répété), *in lacineis*, « en bandes » (I, 10, 13, *in lacineis est adsignatus*, fréquent seulement dans les « cités de Campanie »), *in praecisuris*, « en parcelles allongées » (II, 2, 5, *in praecisuris est adsignatus*, plus rare), *in saltibus*, « en saltus » (I, 4, 1, *in saltibus sunt adsignata*, ne se retrouve qu'en II, 4, 4), *in iugeribus*, « en jugères », (I, 12, 4, *in iugeribus adsignata sunt*, très fréquent) parfois avec une indication chiffrée (I, 6, 17, *in iugeribus uicenis quinibus sunt adsignati*). Dans le *Liber* II, une demi-douzaine d'exemples offrent *in centuriis* ou *in iugeribus* sans verbe. *In* suivi de l'ablatif semble être la règle : « être assigné sous forme de centuries, de jugères, etc. ». Cependant les mêmes expressions peuvent attester aussi l'accusatif : I, 6, 7, *in centurias (...) est adsignata* ; I, 10, 64, *in praecisuras et strigas est adsignatus*, II, 1, 22, *in iugera CC sunt adsignati*. Les exemples de ce tour (« être assigné selon les centuries, les jugères, etc. ») sont plus rares.

Si on laisse de côté les énumérations de marqueurs de limites où alternent nominatifs, ablatifs, accusatifs et tour *per rationem* suivi d'un génitif, on ne trouve qu'un exemple d'accusatif et d'ablatif mis sur le même plan, en I, 10, 36 (après l'indication d'une assignation augustéenne), *ceterum in eius iure et in publicum resedit*, « le reste est demeuré sous sa juridiction et dans le domaine public », où *in* avec l'ablatif et *in* avec l'accusatif sont coordonnés, même si les deux notions exprimées par *in iure* et *in publicum* ne sont pas exactement parallèles. Mais peut-être *in publicum* est-il simplement une faute d'orthographe pour *in publico*, faute occasionnée par les changements phonétiques signalés ci-dessus.

Les cas où un accusatif est employé dans une fonction où la syntaxe classique employait un ablatif, ou le contraire, se réduisent à deux. On peut citer I, 6, 2, *termini qui in opus erunt*, « les bornes qui se trouveront dans l'ouvrage », où l'accusatif après *in* ne correspond pas à un mouvement ou une direction, ce qui ferait plutôt attendre l'ablatif⁵⁷. Par ailleurs, avec *diuidi*, « être divisé », le latin classique emploie *in* et l'accusatif marquant le résultat de la division, tandis que les *Libri* offrent une occurrence de ce verbe avec un ablatif : I, 10, 20, *in iugeribus (...) diuidi*. Dans ces deux derniers cas, la « faute » ne peut être imputée à la phonétique : il y a une méconnaissance de la valeur des deux cas. Mais c'est exceptionnel : au total, la distinction entre l'accusatif et l'ablatif semble, sur le plan morphologique, encore bien établie, même si, sur le plan phonétique, au singulier, l'orthographe est flottante.

Apposition ou complément au génitif explicatif

On sait que le rapport syntaxique entre deux noms renvoyant au même référent, l'un d'une manière générale, l'autre de façon précise, peut s'exprimer par l'apposition (*urbs Roma*) ou par un rapport de dépendance, si le second est au génitif explicatif ou de définition, comme complément du premier (*urbs Romae*). L'apposition est « le tour ancien et classique »⁵⁸, mais le tour *urbs Romae* se trouve « dès la fin de la période républicaine » et finira par éliminer l'ap-

57 Sur *in* et l'accusatif avec le verbe « être », cf. V. VÄÄNÄNEN, 1981, p. 112, § 245.

58 Cf. A. ERNOUT - F. THOMAS, 1953, p. 43, § 56.

position, préparant « l'usage roman », selon V. Väänänen⁵⁹, qui donne comme exemples la *ville de Rome* ou *fleur de lis*.

Dans les *Libri*, les deux tours sont attestés, pour des noms qui sont des désignations géographiques, le plus souvent, mais parfois aussi pour d'autres noms. Dans les désignations géographiques, l'apposition s'emploie le plus souvent avec *prouincia* (I, 1, *In prouincia Lucania* ; I, 3, *Prouincia Apulia* ; I, 4, *Prouincia Calabria* ; I, 5, *Prouincia Sicilia* ; I, 6, *Prouincia Tuscia* ; I, 9, *Prouincia Valeria* ; II, 4, 1, *prouinciam Apuliam et Calabriam*)⁶⁰, mais aussi le génitif (I, 7, *Pars Piceni* ; I, 8, *Prouincia Piceni* ; *Prouincia Dalmatiarum*)⁶¹, que l'on trouve également avec *regio* (II, 1, 49, *regioni Piceni* ; II, 1, 55, *in regione Piceni*)⁶². Les divers noms désignant les cités en fonction de leur statut, *praefectura*, *colonia*, *municipium*, *oppidum*, sont le plus souvent précisés par un adjectif ethnique. Cependant on peut relever sept exemples de noms en apposition dans la liste de l'Étrurie (I, 6, 6, *Colonia... Tuder* ; I, 6, 8, *Colonia Arretium* ; I, 6, 15, *Colonia Sutrium* ; I, 6, 18, *Colonia Tarquinius* ; I, 6, 20, *Colonia Grauisco* ; I, 6, 21, *Colonia Veios* ; I, 6, 22, *circa oppidum Veios*) et un ou deux exemples de complément au génitif (peut-être I, 6, 14, *Colonia Nepis*, si *Nepis* est le génitif du doublet *Nepe* (attesté chez Velleius et dans la *Table de Peutinger*) de *Nepete*, -is n. (attesté chez Pline et Tite-Live) ; plus sûrement I, 10, 62, *Tusculi oppidum*)⁶³. Comme autre nom géographique, *in montem Garganum* (I, 3, 4) est seulement un exemple possible d'apposition, car *Garganus* s'emploie comme substantif et comme adjectif.

Pour les noms qui ne sont pas des noms de ville ou de province, on peut citer un exemple d'apposition : I, 6, 2 et I, 13, 2, *ex saxo silice*, « en pierre, (en) silice »⁶⁴ ; et deux exemples de complément au génitif : I, 13, 5, *monumenta sepulcrorum*, « des monuments (qui sont) des tombeaux », et II, 1, 13, *arbores oliuarum*, « des arbres (qui sont) des oliviers »⁶⁵.

Là encore, on voit que « l'usage roman », pour reprendre l'expression de V. Väänänen, est plutôt minoritaire, par rapport à l'usage du latin classique.

III.2. Problèmes d'accord

Ils concernent souvent l'accord des déterminants avec le nom, tête de syntagme, ou avec un nom qui lui est apposé, rarement l'accord en genre et en nombre du relatif avec son antécédent ou l'accord du verbe avec son sujet.

59 V. VÄÄNÄNEN, 1981, p. 156, § 361.

60 Le cas de II, 4, *Ciuitates prouinciae Calabriae* est ambigu.

61 Mais non pas I, 2, *Prouincia Brittiorum* (génitif d'appartenance).

62 Le cas de I, 6, 25, *regionis Campaniae* et de II, 2, *Ciuitates regionis Samnii*, est ambigu.

63 Mais non pas I, 9, 5, *Colonia Peluinoorum*, ni I, 9, 6 et II, 1, 35, *Marsorum municipium*, où *Peluinoorum* et *Marsorum* sont des génitifs d'appartenance.

64 Dans l'expression *ex saxo silice aut molari*, « en pierre de silice ou volcanique », *silice* est un substantif et *molari* un adjectif.

65 Cf. A. ERNOUT - F. THOMAS, 1953, p. 43, § 56, qui déclarent, à propos de la concurrence entre *urbs Roma* et *urbs Romae* : « En même temps, à côté de *arbor olea* (Var., *R. R.* 1, 2, 20) 'l'olivier', se développait le génitif du tour *arbor ficis* (Colum. 5, 11, 14) 'le figuier', *arbor sicomori* (Peregr. *Aeth.* 8, 3) 'le sycomore'. »

III.2.1. Accord des déterminants avec le nom, tête de syntagme, ou avec un nom qui lui est apposé

Cet accord ne pose de problèmes que dans l'indication des dimensions de bornes et dans le titre de la notice ou le début de son premier énoncé⁶⁶. Quand les dimensions des bornes (*termini* ou *lapides*) sont indiquées, dans I, 6 et I, 13, il arrive souvent que les adjectifs dimensionnels (*longus*, *crassus*, *altus*) soient au singulier, alors qu'ils qualifient un pluriel : I, 6, 4, *termini... longum crassum* ; I, 13, 1, *lapides... diametrum... altus* ; I, 13, 2, *lapides... est altus* ; I, 13, 3, *termini... grassus... altus*. Mais ils peuvent aussi être accordés : I, 6, 2, *terminos... crassos*. Dans les titres de notices, ou dans le début de leur premier énoncé, les problèmes varient selon les types de thématization. Dans l'article indiqué ci-dessus (n. 42), nous avons distingué trois types de thématization. Dans le type 1, la notice commence par *ager* suivi d'une indication géographique (adjectif ethnique ou toponyme) et le syntagme ainsi formé est le thème du premier (ou du seul) énoncé de la notice. Dans le type 2, la notice commence par *colonia*, déterminé comme l'était *ager* dans le type 1 et fonctionnant de la même façon. Dans le type 3, presque constant dans la liste des « cités de Campanie », les notices comportent obligatoirement deux énoncés. Le premier commence par le nom de la cité, toponyme qui fournit le thème. Il est suivi d'un rhème, à prédicat presque toujours nominal, qui indique son statut. Le second énoncé commence par un second thème toujours identique, *ager eius* (où *eius* renvoie au toponyme initial). Ce thème est suivi d'un rhème à prédicat verbal, plus ou moins complexe, relatif à l'organisation gromatique de cet *ager*.

En principe, le type 1, où la notice commence par *ager* (ou *territorium*) déterminé par un adjectif ethnique ou un toponyme, et le type 2, où la notice commence par *colonia*, suivi d'un adjectif dérivé (ethnique) accordé ou d'un toponyme apposé, n'offrent pas de problème d'accord⁶⁷. Les problèmes apparaissent avec le type 3 (employé surtout dans la liste I, 10, des « cités de Campanie »), où les notices comportent obligatoirement deux énoncés. La rédaction du premier énoncé peut offrir des problèmes d'accord, quand le nom de la cité et le nom de son statut ne sont pas du même genre : l'accord des déterminants du nom apposé (*colonia*, *oppidum*, etc.) peut se faire régulièrement avec ce nom apposé (I, 10, 1, *Aquinum. Muro ducta colonia, a triumuiris deducta*) ou, de façon irrégulière, avec le toponyme (I, 10, 39, *Interamna. Oppidum. Muro ducta*). D'autres irrégularités s'expliquent par l'analogie, dans une liste de caractère formulaire : déterminant au féminin d'un toponyme neutre, en l'absence de toute apposition (I, 10, 18, *Casentium. Muro ducta lege triumuirale*), et déterminant au féminin après un toponyme neutre et un nom de statut neutre (I, 10, 22, *Caudium. Oppidum. Muro ducta*).

Les problèmes sont encore différents dans les listes du *Liber II*, en raison des perturbations syntaxiques entraînées par l'imposition de l'ordre alphabétique. Avant le classement alphabétique, la thématization était, le plus souvent, du type 1 et la notice commençait par *ager* suivi

66 À une exception près (I, 13, 5), où le féminin pluriel *molis*, pour *moles*, est déterminé par le masculin pluriel *constructi*.

67 Certains déterminants sont étranges, comme (I, 8, 2) *ager Vrbs Saluiensis* (problème de la dérivation de l'adjectif à partir du toponyme *Vrbs Saluia*), ou comme (I, 8, 4) *ager Firmo Piceno* (à comprendre comme *Firmopicenus*, adjectif dérivé du toponyme *Firmum Picenum*, cf. *Foronouanus* de *Forum Nouum*, en II, 1, 27 ; 37 ; 47).

d'un adjectif ethnique dérivé d'un toponyme (I, 8, 9, *Ager Asculanus*), ce qui est l'ordre attendu en latin, pour un adjectif déterminatif⁶⁸. L'ordre alphabétique impose une inversion de l'ordre des deux termes (II, 1, 3, *Asculanus ager*). Il peut en résulter un énoncé syntaxiquement correct, comme dans cette notice d'Asculum du *Liber II*. Mais diverses perturbations peuvent survenir, d'autant plus que les rédacteurs semblent confondre les adjectifs ethniques avec des toponymes. On peut distinguer plusieurs cas :

III.2.1.1. Quand la thématization était de type 3, comme dans les « cités de Campanie », le premier énoncé n'avait aucune transformation à subir, par ex. (II, 1, 36) : *Matilica. Oppidum* (qui consitue un premier énoncé de thème *Matilica* et de rhème *oppidum*, quelle que soit la ponctuation adoptée). *Ager eius ea lege continetur qua et Camerinus* : deuxième énoncé, du type habituel dans la thématization de type 3. Mais le premier énoncé peut être réduit au toponyme (II, 1, 28) : *Fidenae*. Le thème étant dépourvu de rhème, il n'y a plus de premier énoncé, mais un titre, *Fidenae*, suivi d'un énoncé unique : *Ager eius ea lege servatur qua et Campi Tiberiani*. De même, quand le toponyme est remplacé par l'adjectif ethnique qui en est dérivé, il n'y a plus de premier énoncé, mais un titre (II, 1, 20) : *Castellense municipium*, « Municipie de Castellum », suivi d'un énoncé unique de deux phrases. Dans les trois cas, la rédaction est correcte pour le sens et pour la syntaxe.

III.2.1.2. Quand la thématization était de type 1 (*Ager Asculanus*) et que l'inversion nécessitée par l'ordre alphabétique ne modifiait pas la syntaxe, celle-ci demeurait correcte (II, 1, 3) : *Asculanus ager uariis locis limitibus intercisuiis est adsignatus (...)*. Cette phrase n'est pas coupée par une ponctuation, ce qui n'est pas le cas le plus fréquent : K. Lachmann a souvent isolé comme un titre le syntagme formé de l'adjectif ethnique et du nom *ager*, en le faisant suivre d'un point (II, 1, 25) : *Corfinius ager. Lege Sempronia est adsignatus*. On pourrait très bien supprimer ce point, en faisant de *Corfinius ager* le thème correspondant au rhème *lege Sempronia est adsignatus*. Les deux choix sont possibles : faire de *Corfinius ager* (et d'autres syntagmes analogues) un titre ou en faire le début d'un énoncé. C'est seulement quand ce syntagme est suivi de la phrase incidente *Iter populo non debetur* — ou *debetur ped(um) tot* — que l'interprétation par un titre et la ponctuation qui place un point après *ager* s'imposent (II, 3, 3) : *Canusinus ager. Iter populo non debetur*.

III.2.1.3. Quand la thématization était de type 1, mais que, après l'inversion, le nom *ager* n'était pas exprimé, le syntagme attendu se réduisait à l'adjectif ethnique, au nom. masc. sing., par accord avec *ager*, demeuré implicite, ainsi (II, 1, 27) : *Foronouanus. Per limites et centurias est adsignatus (...)*, à comprendre comme *Foronouanus ager* : « Territoire de Forum Nouum : a été assigné en centuries et avec des *limites* ». Les exemples sont au nombre de huit : II, 1, 27 ; 33 ; 44 ; 49 ; II, 2, 3 ; 9 ; II, 3, 5 ; 6.

III.2.1.4. Quand la thématization était de type 1, *ager* étant déterminé par le nom d'une cité au génitif (ou à sa forme invariable, si c'est une forme casuelle figée), ou encore par un adjectif

68 L'adjectif déterminatif est celui qui « apporte un élément de définition au lieu d'énoncer une simple qualité », selon J. MAROUZEAU, 1946, p. 328.

dérivé, il est arrivé que, par erreur, le rédacteur (ou le copiste) considère *ager* comme le thème d'un second énoncé, dans une thématization de type 3, et en fasse abusivement *ager eius*, isolant le toponyme ou l'adjectif ethnique comme un titre. Ce type d'erreur se relève en huit exemples : II, 1, 11 ; 15 ; 24 ; 30 ; 39 ; 41 ; II, 2, 8 ; II, 3, 4.

K. Lachmann a corrigé une fois, dans le texte et dans la ponctuation, ce type d'erreur (II, 1, 11) : *Curium Sabinorum ager [eius] per quaestores est uenundatus*, parce que le toponyme était au génitif et, donc, inséparable de *ager*. Il n'a pas corrigé dans un second exemple qui associe *ager* à un toponyme (II, 1, 15), en ponctuant *Cassiolis, ager eius. Iter populo non debetur (...)*. Si *Cassiolis* est bien un nom devenu invariable, on pourrait corriger en *Cassiolis ager [eius]. Iter populo non debetur*. K. Lachmann n'a jamais corrigé quand *ager* était déterminé par un adjectif ethnique, ce qui était le cas dans les autres exemples, ainsi (II, 1, 39) : *Nomanatis. Ager eius ea lege continetur qua et ager Camerinus* (voir II, 1, 39). On pourrait aussi bien comprendre *Nomanatis ager [eius] ea lege continetur qua et ager Camerinus*. Les six cas de ce genre supposent que le rédacteur ou le copiste a pris l'adjectif dérivé pour un toponyme : *Capenus, Firmo Picenus, Nomanatis, Pinnensis, Iouanus, Comsinus*. Il ne connaissait pas, sans doute, les cités en question.

III.2.2. Accord en genre et en nombre du relatif avec son antécédent

Cet accord est fait régulièrement, sauf dans la relative *quod tegulis construitur*, qui revient trois fois, avec des antécédents à peu près semblables, des pluriels, neutres ou féminins : *uel canabula et nouerca, quod tegulis construitur* (I, 8, 10), *canabula, quod tegulis construitur* (I, 9, 3), *canabularum et nouercarum, quod tegulis construitur* (II, 1, 1). Cette expression répétée semble être un exemple d'un tour ancien en latin, mais d'un « usage plus libre en latin tardif », qui affecte le genre neutre, au singulier ou au pluriel, à un relatif « se rapportant à un antécédent inanimé »⁶⁹.

III.2.3. Accord du verbe avec son sujet

Il est fréquent de trouver un sujet sans verbe, ce dernier étant suggéré par le contexte, dans un « style de notes », ou n'étant pas répété, parce qu'il figure dans ce qui précède. Il arrive plus rarement qu'un verbe soit dépourvu de sujet, comme *sunt adsignati* et *sunt censiti* en II, 1, 22 (alors que l'on trouve régulièrement ces verbes au singulier, avec, comme sujet, *ager*), ou comme *accepit*, dans la notice d'Asculum du *Liber II* (II, 1, 5, *Iugera IIIICL accepit et XII agros...*) : peut-on comprendre *accepit* <*populus*>, comme en I, 8, 1 ; II, 1, 21 ; 45 ; 57 ; 59, ou <*populus*> *accepit*, comme en I, 8, 2 ; II, 1, 49, en supposant que *populus* a disparu du texte ? On relève encore un ablatif absolu sans sujet (I, 6, 31), *deficientibus*, que l'on peut compléter en *deficientibus ueteranis* ou *militibus*, d'après des expressions parallèles (I, 6, 10, et I, 6, 28, *deficientibus ueteranis*). Les particularités d'accord sont peu nombreuses : un cas particulier de syllepse, qui donne un verbe pluriel à un sujet singulier, mais impliquant un pluriel : I, 6, 12, *quod aliqua pars (...) inter se sunt censiti*, « ce que les parties (...) ont décidé entre elles » ; et un participe masculin dans un

69 Cf. V. VÄÄNÄNEN, 1981, p. 125, § 285, 3.

verbe passif dont le sujet est un neutre : I, 6, 28, *Huius territorii (...) quod limitibus normalibus maritimisque sit adsignatus*.

Conclusion

Les particularités de la langue des *Libri coloniarum* tiennent surtout à un type de rédaction particulier, dans un style elliptique, responsable d'un certain nombre d'irrégularités. Les « vulgarismes », indices du latin parlé tardif, sont peu nombreux : on peut citer les nominatifs pluriels de 1e déclinaison en *-as* et l'emploi de l'accusatif là où l'on attendrait un nominatif (dans un nombre d'exemples restreint). C'est un indice intéressant, car géographiquement circonscrit, qui assigne, avec certitude, la rédaction de ce texte à l'Italie.

Bibliographie utilisée

- BANNIARD, M., 1996 : « Oralité et formes marquées : entre expressivité et changement langagier », in *Les Structures de l'oralité en latin*, Paris, p. 69-83.
- BOUET, P., CONSO, D. et KERLOUÉGAN, F., *Initiation au système de la langue latine*, Paris, Nathan, 1975.
- BOURCIEZ, É., *Éléments de linguistique latine*, Paris, Klincksieck, 1967.
- CONSO, D., « Cohérence discursive et intégration syntaxique », in G. Purnelle et J. Denooz (éds.), *Ordre et cohérence en latin, Communications présentées au 13e Colloque international de Linguistique latine (Bruxelles-Liège, 4-9 avril 2005)*, Liège, 2007, p. 31-42.
- DANGEL, J., *Histoire de la langue latine*, Paris, PUF, 1995.
- ERNOUT, A. et THOMAS, F., 1953 : *Syntaxe latine*, Paris.
- GRANDGENT, C. H., *An Introduction to Vulgar Latin*, New York, Hafner Publishing Company, 1962.
- HERMAN, J., 1970 : *Le Latin vulgaire*, Paris.
- HERMAN, J., 1987 : « La disparition de *-s* et la morphologie dialectale du latin parlé », in *Latin vulgaire - latin tardif, Actes du 1er colloque international sur le latin vulgaire et tardif*, J. Herman (éd.), Tübingen, p. 97-108.
- MAROUZEAU, J., 1946 : *Traité de stylistique latine*, 2e éd., Paris.
- MONTEIL, P., *Éléments de phonétique et de morphologie du latin*, Paris, Nathan, 1973.
- NORBERG, D., 1943 : *Syntaktische Forschungen auf dem Gebiete des Spätlateins und des frühen Mittellateins*, Uppsala-Leipzig.
- NORBERG, D., 1944 : *Beiträge zur spätlateinischen Syntax*, Uppsala.
- POTTIER, B., *Systématique des éléments de relation. Étude de morphosyntaxe structurale romane*, Klincksieck, Paris, 1962.
- REICHLER-BÉGUELIN, M.-J., *Les Noms latins du type mens*, Bruxelles, Latomus, 1986.
- ROTH CONGÈS, A., 2005 : « Nature et authenticité des *Casae litterarum* d'après l'analyse de leur vocabulaire », in *Les Vocabulaires techniques des arpenteurs latins*, D. Conso, A. Gonzales, J.-Y. Guillaumin (éds.), Besançon, Presses Universitaires de Franche-Comté, p. 71-124.
- SERBAT, G., *Les Structures du latin*, Paris, Picard, 2e édition, 1980.
- TOURATIER, Ch., *Syntaxe latine*, Louvain-la-Neuve, Peeters, 1994.
- VÄÄNÄNEN, V., 1981 : *Introduction au latin vulgaire*, 3e éd., Paris.

Presses universitaires de Franche-Comté
Université de Franche-Comté
Place Saint-Jacques – 25030 Besançon Cedex

Mise en pages et couverture
Julie Gillet

Imprimé par JOUVE
11, boulevard Sébastopol – BP 2734 – 75027 Paris Cedex
N°462472F

Dépôt légal : troisième trimestre 2008